



Extrait du Vivre en Comminges

<http://www.vivreincomminges.org/OGM-La-decision-d-interdiction-des-333.html>

# **OGM : La décision d'interdiction des cultures de maïs OGM (MON810 et seulement pour 2008) confirmée par le Conseil d'Etat**

Date de mise en ligne : mercredi 19 mars 2008

## **Description :**

- Alertes en Comminges - AGRICULTURE intensive - OHÉ, OGM ! -

Communiqué de presse de la Confédération Paysanne - 19 mars 2008

---

**Copyright © Vivre en Comminges - Tous droits réservés**

---

## **Communiqué de presse de la Confédération Paysanne - 19 mars 2008**

La Confédération paysanne exprime sa satisfaction après **le rejet par le Conseil d'Etat des recours en urgence de l'AGPM, de quelques agriculteurs et des semenciers contre l'arrêté d'interdiction des cultures de maïs OGM du ministère de l'Agriculture.**

Pour le syndicat, c'est la garantie pour les nombreux paysan-nes (conventionnels et sous signes officiels de qualité-Bio, AOC, Labels,..) qui le souhaitent de pouvoir produire du maïs sans OGM. **C'est également une avancée importante pour la liberté des citoyen-nes de consommer sans OGM.**

La Confédération paysanne demande aux députés de prendre en compte la teneur de cette décision lors de l'examen de la loi OGM à l'Assemblée Nationale à partir du 1er avril prochain au regard de la mise en application du principe de précaution, de la mise en oeuvre d'un seuil de contamination véritablement protecteur des cultures non OGM ainsi que de règles exigeantes de co-responsabilité.

En conséquence, elle appelle, aux côtés de nombreuses autres organisations et associations, les citoyennes et les citoyens à se mobiliser nombreux pour participer aux manifestations et rassemblements le samedi 29 mars 2008 dans 8 villes de France pour obtenir des élus une loi de protection de l'agriculture et de la consommation sans OGM [1].

---

[1] Plus de renseignements sur [www.confederationpaysanne.fr](http://www.confederationpaysanne.fr) et [www.stop-ogm.org](http://www.stop-ogm.org)